



## **Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)**

**Associations Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France**

collectif3R@gmail.com www.collectif3R.org facebook.com/collectif3R twitter.com/collectif3R  
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine

Monsieur Corentin DUPREY  
Président du SYCTOM  
86 rue Régnauld  
75013 Paris

Ivry-sur-Seine, le 24 août 2022

### **COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

**Objet : demande de RDV + analyse des rapports d'auto-surveillance de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII**

Monsieur le Président,

Nous vous félicitons de votre élection à la présidence du Syctom.

Notre association œuvre depuis plus de 10 ans à promouvoir les modes de prévention et de gestion des déchets les plus vertueux pour l'environnement et suit de près les installations de traitement de déchets par incinération, mise en décharge et méthanisation existantes ou en projet.

Par ailleurs, nous remercions votre prédécesseur et son équipe des documents qu'ils ont bien voulu nous transmettre en réponse à nos précédentes sollicitations. Ces efforts de transparence inédits à ce jour sont pleinement justifiés pour une usine de nature et de dimension exceptionnelles dans un environnement urbain extraordinairement dense en habitants et en emplois, et font avancer la connaissance sur la maîtrise des pollutions et risques.

Nous nous sommes à ce stade intéressés aux données de mesure en semi-continu des cartouches AMESA mises à notre disposition soit 34 802 heures de « vie » de l'incinérateur du 24/12/2019 à 10h57 au 21/12/2021 à 11h26.

Nous avons relevé plusieurs périodes où les niveaux de dioxines chlorées relevées dans l'AMESA dépassent les valeurs limites :

- celle de 0,08 ng TEQ/ Nm<sup>3</sup> (valeur qui sera applicable aux mesures en semi continu de la future usine au titre de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2018) pour 6 périodes ;
- et même celle de 0,1 ng TEQ/ Nm<sup>3</sup> (valeur réglementaire européenne, reprise en droit national et dans l'arrêté préfectoral en vigueur du 16 juin 2004) pour 1 période.

Ces périodes sont les suivantes concernant le four 1

- Du 16/02/2021 à 10h17 au 15/03/2021 à 14h58 (valeur : 0,091 TEQ/ Nm<sup>3</sup>) ;
- Du 15/03/2021 à 15h24 au 13/04/2021 à 11h17 (valeur : 0,098 TEQ/ Nm<sup>3</sup>) ;
- Du 10/05/2021 à 15h17 au 07/06/2021 à 11h22 (valeur : 0,096 TEQ/ Nm<sup>3</sup>) ;
- Du 07/06/2021 à 11h44 au 06/07/2021 à 07h52 (valeur : 0,086 TEQ/ Nm<sup>3</sup>) ;
- Du 02/08/2021 à 12h46 au 07/08/2021 à 11h16 et du 07/08/2021 à 11h27 au 30/08/2021 à 11h07 (valeur : 0,134 TEQ/ Nm<sup>3</sup>).

Et concernant le four 2 :

- Du 10/05/2021 14h44 au 07/06/2021 11h53 (valeur : 0,094 TEQ/ Nm<sup>3</sup>).

Nous avons noté lors de nos précédents échanges avec le Sycatom qu'il était impossible au titre du secret industriel de solliciter l'ensemble des données de la salle de contrôle de l'usine sur une année entière car notre demande n'était pas assez spécifique.

**Aussi nous sollicitons pour ces 6 périodes :**

- 1 les données brutes minute par minute des paramètres de combustion suivis par la salle de contrôle (NB : « brutes » signifie qu'elles n'ont pas fait l'objet de correction ou redressement):**
  - poussières (PM10, PM 2.5 et si possible PM 1), les dioxines se fixant sur les particules,
  - CO,
  - CxHy,
  - SOx,
  - NOx,
  - HCl,
  - HF,
  - températures 1) dans les fours, 2) dans les zones post combustion, 3) au niveau des appareils de filtration, et 4) dans les cheminées.
- 2 une fiche de recherche des dysfonctionnements** (en anglais « *trouble shooting table* ») afin de comprendre les données de l'Amesa « off-time ».

Nous sollicitons également des réponses aux questions ci-dessous :

3 – quelle est la signification du commentaire « *no fire* » relevé notamment lors de la période du 16/02/2021 à 10h17 au 15/03/2021 à 14h58 ? ce commentaire n'est assorti d'aucune précision concernant, l'arrêt, le redémarrage ou les variations de températures.

4 - quelle était la raison de l'incident du 07/04/2021 au 08/04/2021 (commentaire « VH-VHUGR ») ? Quel est le système de nettoyage de l'incinérateur utilisé (ex: type "*online boiler cleaning*" provoquant des explosions de gaz, et une augmentation de la pression et de la vitesse d'éjection des gaz de 0 m/s à 14 m/s ?)

5 - pourquoi les données AMESA ne sont-elles pas disponibles du 07/06/2021 à 11h45 au 24/06/2021 à 22h32 ?

6 – pourquoi 7 heures ont été nécessaires pour remplacer la cartouche AMESA lors de la période du 07/06/2021 à 11h44 au 06/07/2021 à 07h52 ?

7 – pourquoi le mois d'août 2021 a été analysé en 2 périodes (du 02/08/2021 12h46 au 07/08/2021 à 11h16 et du 07/08/2021 à 11h27 au 30/08/2021 à 11h07) ? les cartouches ont-elles été analysées séparément (le cas échéant, quels sont les résultats de chaque cartouche ?) ou ensemble (le cas échéant, comment le chiffrage a-t-il été établi) ?

Nous avons noté que ce mois d'août 2021 a été caractérisé par un incident « *Thermocouple KK1TRG broken* » occasionnant une absence de mesure des températures du 07/08/2021 à 11h27 au 30/08/2021 à 11h07, ainsi que par une chute à 0 de la vitesse d'éjection des gaz le 23/08/2021.

Le rapport SOROR AIR (référence 21EP100 révision 00, prélèvements du 2 au 30 août 2021, site Ivry-sur-Seine) présente un résumé sans explication de l'échantillonnage, des analyses et des événements qui se sont produits durant cette période.

Il n'y a pas non plus d'explication quant au fait que 12 heures ont été nécessaires pour placer la deuxième cartouche après la panne de l'incinérateur, ni de données relatives à l'arrêt, au redémarrage, aux poussières et aux variations de température.

**Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser les réponses et documents complémentaires (en version .xls pour les fichiers de données brutes) par voie électronique à l'adresse suivante [collectif3R@gmail.com](mailto:collectif3R@gmail.com)**

**Par ailleurs, nous aimerions vous rencontrer, à votre convenance, afin d'échanger sur votre vision et vos projets pour le Syctom et ses collectivités membres en matière de mise en œuvre des « 3R » et des modes de traitements des déchets résiduels, et en particulier, votre vision de l'avenir de l'usine d'Ivry dans le contexte de l'application des dispositions législatives sur le tri des bio-déchets dans un an et 4 mois.**

En vous remerciant par avance de votre diligence, et nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Christophe BRASSAC  
Co-président du Collectif 3R



**Copie à :**

Madame la Préfète Sophie THIBAUT  
Préfecture du Val de Marne  
21-29 Avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil